



# VILLE DE CHATELET

PROVINCE DE HAINAUT – ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI

## **REUNION DE QUARTIER – CHATELINEAU GARE/VALLEE –** **26.04.2005**

Président : Monsieur MATHY Michel, Echevin des Quartiers

Présents : M. VANDERLICK Daniel, Echevin

Monsieur FILLEUL Michel, Conseiller communal

Mme PENDEVILLE Jacqueline, Secrétaire communale ff,

Mme PIRET Martine, Responsable de la Politique des Quartiers,

Mme SALMON Valérie, M. HANOTIAUX Jean-Claude, M. MEURICE

Marc, M. DEPASSE Jean-Marie, M. JANHUTTE Joël, Techniciens des services communaux

M. HENIN Didier, Police

M. FIORENZA Philippe, M. RZEPKA Willy, Délégués de quartier

Châtelineau Gare/Vallée

M. LUTTERI Maurice, Délégué Faubourg/Carnelle

M. CORTVRIENDT, Conseiller CPAS

Mme SENTE Brigitte, Secrétaire de séance

\*\*\*\*\*

19 heures – Début de séance

Monsieur MATHY Michel, Echevin-Président, ouvre la réunion par un discours de bienvenue. Il remercie les personnes qui ont répondu à l'appel, aussi bien les citoyens que les délégués de quartier, les représentants politiques ou bien encore les représentants des services communaux et de la Police. Il demande également de bien vouloir excuser l'absence de Messieurs MELOTTE Jules et DUPANLOUP Alexandre, Echevins retenus à une réunion de CCAT.

Il présente le nouveau fonctionnement de ces réunions, au nombre de 8, suivant les quartiers définis. Elles seront organisées tous les trois mois afin de faire le point et de se tenir à un suivi régulier face aux interrogations de la population.

Le but de ces échanges est de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par chacun au niveau de son quartier, qu'ils soient de sécurité, d'aménagement du territoire, de la voirie, environnementaux ... suivant les spécificités de chaque lieu de vie.

L'objectif final étant d'améliorer le cadre de vie de tout un chacun, il ne peut être atteint que par la participation active de tous, en se donnant des moyens qui peuvent être à court, moyen ou long terme, suivant la complexité de chaque demande

en tenant compte des contraintes budgétaires, techniques, administratives auxquelles sont confrontées la Ville de Châtelet.

Le délégué de quartier y joue un rôle principal, relais entre son quartier et l'administration. Il peut, même entre deux réunions, récolter les questions et les transmettre à la Ville, lesquelles feront automatiquement l'objet d'un suivi et d'une réponse, qu'elle soit positive, partielle ou négative. Le citoyen pourra ainsi comprendre pourquoi sa demande n'est pas réalisable.

Monsieur MATHY demande aux auteurs des questions, s'ils sont présents, de s'exprimer librement. Les délégués de quartier peuvent également s'exprimer en leur nom si ces personnes le souhaitent.

Après cette brève présentation de la nouvelle formule des réunions de quartier, la parole est donnée aux personnes présentes.

**Une personne** tient tout d'abord à féliciter cette nouvelle initiative, les personnes ici présentes n'ayant jamais eu l'opportunité de s'exprimer en assemblée.

**Une riveraine de la rue de Gilly** exprime son désarroi face au projet concernant le réaménagement d'un ancien garage et car-wash avec, inscrit au projet, un parking de 124 véhicules, à l'arrière de la voirie, donnant sur les jardins des habitations et détruisant un espace vert recelant des arbres de plus de 20 ans et abritant de nombreuses espèces d'oiseaux. Elle trouve normal la construction d'un nouveau site commercial mais espère la préservation de l'espace vert et soulève le problème et danger supplémentaire qu'entraînerait la présence d'un si grand parking. Sur le projet, on parle de « futées » ce qui n'est pas le cas, ce sont de véritables arbres. Elle a contacté Monsieur MELOTTE qui a refusé de venir voir la situation sur place et demande ce que l'on peut faire à l'heure actuelle?

**Monsieur MATHY, Président**, relève deux éléments dans ce dossier. Tout d'abord l'aspect positif, c'est l'assainissement d'une friche urbaine (ancien garage) et ensuite la disproportion du projet parking. Il propose que le service concerné revoie avec le promoteur un projet plus nuancé, respectant l'aspect paisible du quartier et maintenant un espace vert. Trouver une marge entre les 124 places proposées et les 20 places souhaitées par la personne

**Monsieur DEPASSE, service communal**, propose à la personne de se rendre en sa compagnie sur les lieux et d'étudier la situation ensemble

**La personne** précise que la rue de Gilly est une voirie où le trafic est important et que penser rajouter des allées et venues de plus de 120 véhicules, peut être dangereux et n'améliorera en rien la fluidité du trafic

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, précise que la rue de Gilly est une voirie du MET, qu'elle est reprise dans le plan de mobilité avec notamment l'aménagement d'îlots centraux destinés à réguler la vitesse des véhicules

**Un participant** pense que laisser un parc vert à cet endroit risque d'en faire un lieu de rassemblement de drogués

**Monsieur MATHY, Président**, pense qu'il est possible de trouver un arrangement entre le promoteur et les riverains

**Monsieur DEPASSE, service communal**, tient à préciser que le service « urbanisme » est conscient du problème, qu'il a déjà demandé au promoteur de revoir son plan (3x) en lui demandant de préserver au maximum la zone verte, une zone la plus importante possible, en replantant des arbres si nécessaire. Au stade actuel, l'enquête publique est clôturée, elle a soulevé un certain nombre de récriminations, le Collège échevinal doit émettre un avis puis le fonctionnaire délégué.

**Monsieur MATHY, Président**, membre du Collège échevinal attirera l'attention de ses collègues lors de la présentation du dossier afin d'émettre un avis qui limite le parking et préserve le cadre de vie, le dimensionnant dans un projet respectable

**Monsieur RZEPKA, Délégué Gare/Vallée**, pose le problème d'un petit morceau de terrain abandonné et non entretenu au niveau de l'avenue Misonne

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, en informera le service environnement qui passera dès que possible

**Monsieur RZEPKA, Délégué Gare/Vallée** répercute les demandes des personnes de la Cité Louis Dumont : agent de quartier, qui est ce? Envahissement de jeunes ne provenant pas de la cité et faisant du tapage sonore (musique, bruit de moteurs à fond,...) laissant traîner des déchets (canettes et autres)....

**Les personnes de la cité Louis Dumont** précisent également que la Ville est venue plusieurs fois nettoyer les lieux mais que tout est toujours à recommencer. De plus, elles signalent qu'il y a un problème de seringues qui traînent derrière les appartements.

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, prend note des récriminations et va en informer le chef de zone, lequel enverra des patrouilles. Le policier de quartier sera chargé de contacter lesdites personnes pour savoir l'évolution de la situation

**Une personne** affirme que prévenir c'est un devoir de citoyen mais qu'elle ne sait pas toujours où s'adresser et a peur de déranger

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, lui confirme que la police est au service du citoyen et qu'on ne doit pas craindre d'y faire appel. On peut téléphoner soit à la police de proximité pendant la journée, soit contacter le service intervention en dehors des horaires de bureaux. Il se dit surpris du problème, la cité Louis Dumont étant pour lui un endroit calme. Alors qu'il vérifie tous les jours les feuilles d'intervention, il n'a jamais constaté de problème de ce type à cet endroit.

Il précise le nom du policier de quartier mais malheureusement celui-ci est en période de maladie. C'est donc un agent de quartier voisin qui assure les deux quartiers.

**Un riverain** signale que la plaque du monument Dumont risque de tomber et que, compte tenu que l'endroit est fréquenté pour ne pas dire envahi par des jeunes, les risques sont grands

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, informe que ce monument appartient à la société d'habitations sociales et que la Ville va l'informer du danger qu'il représente et de la nécessité d'intervenir

**Une personne** explique les difficultés qu'elle a de joindre son agent de quartier. Il s'est rendu deux fois à la rue de l'Abattoir, il ne l'a pas vu la première fois et l'a aperçu entre deux portes la deuxième fois. Il lui a présenté deux problèmes au niveau de la gare, à savoir :

le stationnement sauvages des véhicules dans la rue Grégoire Soupart (devrait être en demi chaussée et demi trottoir mais c'est souvent le trottoir dans son entièreté qui est occupé) et l'occupation systématique du côté gauche par des véhicules tampons de la Poste, qui restent des journées entière garés, sans bouger  
un passage pour piétons manquant (côté gauche)

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, lui répond que son agent de quartier lui a parlé du problème des véhicules de la poste. Un courrier a déjà été adressé à plusieurs reprises au percepteur des postes qui fait la sourde oreille. Dès lors, la police va devoir passer à une phase répressive et verbaliser les véhicules postaux en infraction.

Il précise que l'agent de quartier fait un demi jour de permanence et que l'on peut prendre rendez-vous avec le sien par téléphone

**Une personne** demande pourquoi la population ne dispose-t-elle pas d'une liste reprenant les agents de quartier?

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, informe qu'en juin, dès que la nouvelle centrale téléphonique sera installée et que chaque agent aura sa ligne directe, un toute-boîte sera distribué reprenant les coordonnées et photos de chaque agent de quartier

**Une personne** voudrait savoir pourquoi, quand on a refait la gare, n'a-t-on pas fait également la rue Grégoire Soupart?

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, explique que ce beau projet n'a pu voir le jour que grâce à un partenariat entre la Ville, la SNCB et la TEC. Les travaux se sont arrêtés quand l'enveloppe budgétaire a été vidée.

Pour cette année, le budget travaux de voirie et de trottoir, réparti équitablement sur le territoire, est, pour Châtelineau, en grande partie consacrée au quartier de l'Europe, avec aussi la rue Florent Malacord et très prochainement, la rue des Marchands.

La Ville a également adressé une demande de subsides afin de rénover le quartier commerçant de Châtelineau, ce qui ne serait que normal après l'énorme part consacrée à Châtelet-Centre

**Une habitante de la rue de l'Yser** nous informe qu'en son temps, elle a sollicité de la SNCB, la plantation d'arbres tout le long du chemin de fer, laquelle société a répondu favorablement pour autant que la Ville prenne en charge leur entretien. La commune a émis un avis défavorable, pourquoi?

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, membre du Collège échevinal depuis plus de 10 ans dit ne jamais avoir entendu parler de cette demande et encore moins d'un refus quelconque de la Ville.

Il demande que la personne fasse parvenir les documents à la Ville, qui y sera certainement favorable, étant donné qu'il n'est pas plus chère ni difficile d'entretenir des arbres que de ramasser régulièrement des détrit

**Monsieur FIORENZA, Délégué Gare/Vallée**, pose le problème de propreté aux abords des écoles, les lieux étant squattés par les jeunes qui dînent en plein air et jettent leurs déchets là où ils sont (exemple, aux abords du monument de la place d'Arenberg)

**Monsieur MATHY, Président**, explique que c'est un problème qui a été soulevé à chaque réunion de quartier et que la Ville va adresser un courrier visant à sensibiliser les responsables des établissements scolaires situés sur le territoire de notre Ville, tous les réseaux confondus

**Un nouveau riverain de la rue des Marchands**, établi depuis un an, précise qu'il n'a jamais vu passer la machine pour curer les avaloirs et que la voirie est remplie de nids de poule. Lors d'une récente intervention, un camion de la Ville est venu avec trois ouvriers, qui ont à peine rebouché trois nids

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, plaide coupable et informe le public présent que l'hydrocureuse de la Ville est en panne. Les pièces tardent à venir (d'Italie), une deuxième va être acquise par la Ville ce qui facilitera l'entretien des nombreux kilomètres d'égouttage. De plus, il est souvent difficile d'effectuer correctement ce travail (présence de véhicules tampons que des riverains, même présents, ne bougent pas). En fait, il ne se réalise facilement que dans les voiries régies en stationnement alternatif. Dès lors, actuellement, la méthode de fonctionnement pour le curage des avaloirs, c'est l'intervention ponctuelle, à la demande de la population. Il demande donc au délégué de quartier de faire passer l'information et de communiquer le numéro de téléphone du service concerné, à savoir, le n° 071/243.243. Il fait remarquer également que la Ville dispose d'un matériel pouvant réfectionner correctement les voiries mais que celui-ci ne peut s'utiliser pendant une grande période de l'année (conditions climatiques).

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, tient à informer également la personne présente que la rue des Marchands, avec le quartier de l'Europe va faire l'objet d'un réfection complète (racler, avaloirs remplacés,.....), donc il aura une route nickel qui peut être, plus tard, lui fera se plaindre d'un excès de vitesse.

**Monsieur MATHY, Président**, remarque, qu'après cinq réunions de quartier, on peut remarquer des problèmes récurrents, qui reviennent régulièrement tels que nids de poules, avaloirs bouchés, présence de déchets,.... et que la Ville en tirera les conclusions nécessaires afin de pouvoir y répondre de façon honnête, objective et globale

**Monsieur RZEPKA, Délégué Gare/Vallée** demande qu'on étudie les questions relatives à la rue Ferrer, problèmes de vitesse, déchets, entretien du Ravel,.....

**Monsieur MATHY, Président**, spécifie que Monsieur VANDERLICK répondra aux questions travaux, Monsieur HENIN, point de vue sécurité et que les questions « environnement » seront transmises à Monsieur MELOTTE

**Monsieur MEURICE, Fonctionnaire de Prévention**, fait remarquer que tout au long de ces réunions, les problèmes les plus fréquemment soulevés font parties de

toute une série d'actes d'incivismes que le mode judiciaire ne prend plus la peine de sanctionner mais qui, pourtant, empoisonnent la vie de tous les jours. Dès lors, la nouvelle réglementation que la Ville va pouvoir mettre en vigueur, lorsque le nouveau règlement général de police verra le jour, avec l'application des sanctions administratives est une très bonne chose, qui va permettre de lutter contre ces petits désagréments répétés et très dérangeants. Les sanctions administratives pourront être de différents types par exemple les amendes. Elles pourront être perçues directement par la Ville, par le fonctionnaire sanctionnateur après constatation de l'infraction par du personnel compétent et, dans certains cas, après récidives.

**Une personne** pense que ce projet est bénéfique mais qu'il faudra faire une énorme campagne de sensibilisation

**Monsieur MATHY, Président**, explique que ce sera le cas, dès que le projet sera voté et adopté, l'information sera diffusée sous toutes ses formes, avec une première période de prévention avant l'application des sanctions.

**Un riverain de la rue du Moulin** se demande pourquoi elle a été réfectionnée de la sorte et quelle amélioration cela a apporté? Peut-on y améliorer l'éclairage public?

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, rappelle qu'il travaille avec une enveloppe budgétaire, un programme triennal qui doit remplir certaines conditions administratives et techniques très strictes dont par exemple être capable de les réaliser budgétairement, pour pouvoir obtenir les subsides nécessaires. Il en va de même pour l'éclairage public, il se rend compte qu'on ne voit plus bien les marcheurs lorsqu'ils font leur rentrée dans la rue du Moulin et demande aux personnes présentes de prendre patience

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, concernant la vitesse excessive dans la rue Ferrer rappelle que la pose d'un ralentisseur de vitesse ne peut se faire que sous certaines conditions techniques, avec l'avis du ministère concerné et après concertation des riverains. Souvent, on désire un ralentisseur, mais, surtout, pas devant chez moi! Ceux-ci entraînent certaines nuisances difficilement supportables (bruit, tremblements,...)

**Monsieur RZEPKA, Délégué Gare/Vallée**, précise qu'une pétition a été adressée en son temps par les riverains concernant l'installation d'un plateau ralentisseur à hauteur du ravel

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, signale que le ravel y est pourtant bien signalé.

**Madame SENTE, service communal**, répond que le ministère a émis un avis défavorable en son temps ainsi que l'officier de police chargé du dossier

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, pense qu'il faut refaire une étude avec comptage des véhicules, vérifications des pics de vitesse (avec radar préventif) et si nécessaire étude d'une autre solution telle que coussin berlinois, aménagement de chicanes,...

**Une personne** reparle de l'insécurité au niveau de la rue de Gilly, du comportement dangereux de certains camionneurs et demande que l'on pense à la sécurité des

piétons

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, rappelle que la Police est consciente du problème. Que la rue de Gilly fait partie des voiries régulièrement sanctionnées point de vue excès de vitesse, qu'un projet envisage d'empêcher la sortie du quartier de l'Europe vers la rue de Gilly. Toutefois, la rue de Gilly est voirie régionale sous la gestion du MET, seul décideur. De plus, cette voirie est reprise dans les aménagements prévus au plan de mobilité avec notamment l'aménagement d'îlots comme à Fleurus, une zone en site propre pour les bus mais c'est un projet de longue haleine, il faut encore faire preuve de patience.

Le débat s'engage alors sur la nécessité de sanctionner, de toucher au portefeuille des fautifs, le meilleur moyen encore existant. Certains parlent de travaux d'utilité public notamment pour les personnes insolvables. Il est proposé également un système qui, en cas de vitesse excessive, fait passer automatiquement le prochain feu lumineux au rouge.

**Un participant**, soulève un problème de propreté au niveau de la Traversée et d'arbres cachant un feu rouge à la rue de la Vallée

**Monsieur MATHY, Président**, précise qu'il demandera à Monsieur MELOTTE d'envoyer son service pour faire le nécessaire

**Monsieur VANDERLICK**, répond que la rue du Moulin a été refaite par un entrepreneur, suivant les moyens disponibles et que jusqu'à présent, encore personne ne s'était plaint de cette réfection. C'est vrai que la voirie ainsi réparée est un peu vallonné mais c'est toujours mieux que les « cratères lunaires » qui existaient avant. C'est une solution prise dans l'urgence et suivant les crédits disponibles.

**Un riverain** propose le placement d'un miroir, des deux côtés de l'impasse, rue Florent Malacord vu le danger et le peu de visibilité pour quitter l'endroit

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, est d'accord pour autant que le service de la Police émette un rapport favorable

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, fera une étude des lieux et de la nécessité de ces placements

**Une personne**, suggère que le petit bout de terre servant de trottoir dans la ruelle Choumaque soit asphalté afin d'assurer la sécurité des personnes l'empruntant

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, marque son accord quant à cette demande (pose de tarmac)

**Une personne**, s'interroge sur les moyens de faire respecter le sens interdit existant à la rue Chant des Oiseaux, des véhicules l'empruntant en contre sens régulièrement

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, fera procéder à des vérifications et des procès verbaux seront dressés

**Une personne** voudrait savoir quelle est la bonne procédure pour faire remplacer une lampe dans un luminaire public? La Police? Le service des Travaux? Electrabel?

Certaines sont déficientes dans la rue Grégoire Soupart et dans la rue de la Poste, il l'a signalé à plusieurs reprises et elles ne sont pas encore remplacées alors que les lieux sont peu sécurisants

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, avant c'était par l'agent de quartier. Maintenant la Ville dispose d'un programme internet directement relié à electrabel, Géolium, imposé par electrabel et géré par la Ville. Une personne du service des Travaux est chargé d'encoder le numéro du luminaire concerné (plaque jaune posée sur les poteaux). Les personnes qui constatent qu'une lampe ne fonctionne plus, doivent téléphoner au 071/243243 et donner le numéro de la plaque jaune. Celui-ci est encodé et parvient directement à Electrabel, qui ne se dérange que lorsqu'il y a entre 50 et 100 lampes à remplacer sur l'entité. Maintenant, en urgence, si le coin est dangereux, on peut solliciter une intervention urgente. Sinon, cela peut prendre plusieurs mois.

**Une personne** remercie la Ville et le passage du Télévie qui a permis un nettoyage complet du quartier mais tient à signaler que certaines taques d'égouts sont rongées, qu'un avaloir de la rue Grégoire Soupart risque de céder

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux** en prend bonne note

**Une personne** demande, bien qu'il sache qu'il ne sont pas sous la responsabilité de la Ville, s'il est possible de refaire les escaliers du pont de Sambre qui sont dangereux

**Monsieur VANDERLICK, Echevin des Travaux**, répond que la Ville fera passer le message à qui de droit

**Une personne** explique que les zones de stationnement sis aux abords de la gare, alors qu'elles sont limités à 20 minutes, sont occupées par des véhicules tampons toute la journée

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, informe qu'une campagne de prévention a déjà été réalisée, que cette zone est prévue pour le chargement et déchargement des personnes

**Plusieurs personnes** se plaignent des gens qui déposent les sacs icdi beaucoup trop tôt sur les trottoirs.

**Monsieur HENIN, Commissaire de Police**, précise que le même genre de problème a été soulevé pour le quartier Bel Air et qu'un toute-boîte rappelant les règles en vigueur sur le territoire vont être distribués par les APS. On fera de même dans le quartier visé ici. Si les contrevenants persistent, il se verront verbaliser.

Les personnes se déclarent satisfaites de la présente réunion et demandent la date de la prochaine réunion

**Monsieur MATHY, Président**, répond que les prochaines dates seront communiquées en temps et en heure, il fait un dernier tour de salle, puis invite les personnes présentent à consulter la documentation mise à leur disposition et à prendre le verre de l'amitié.

Fin de la séance à 21h15'